Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: 28 (1982)

Heft: 2

Rubrik: Chronique : Georges Plomb

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 06.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Chronique Georges Plomb

Suisse-ONU : pile ou face ?

Le Conseil fédéral propose l'adhésion de la Suisse à l'Organisation des Nations Unies. Une fantastique bataille politique démarre. Jamais peut-être depuis la Seconde guerre mondiale notre pays n'en aura connu de pareille. Le projet doit franchir deux caps redoutables. Tout d'abord, les Chambres fédérales. Ici, il a une chance. Ensuite, le peuple et les cantons suisses. Là, tout est possible. Y compris la grande catastrophe.

La Suisse — avec Taiwan et les deux Corées — est l'une des dernières absentes de marque de l'ONU. Elle est même à peu près la seule à faire bande à part de par sa seule volonté. Il y a trente-six ans que les pouvoirs publics fédéraux pèsent à n'en plus finir le pour et le contre. Maintenant, le Gouvernement central en a assez de balancer. Il a décidé de foncer.

Conseil national chaud, Conseil des Etats tiède

Voici les grandes pièces de l'affaire. Elles expliquent tout.

Les Chambres fédérales

Ce ne sont pas elles — à première vue — qui devraient dire « non ». Tous les derniers pointages sont positifs. On repère juste une petite différence entre le Conseil national (« oui » plus chaud) et le Conseil des Etats (« oui » plus tiède).
Premier pointage entre décembre 1977 et janvier 1978 : les Chambres tranchent du troisième et dernier rapport gouvernemental sur l'ONU. La prochaine étape — annonce clairement le Conseil fédéral — sera le projet d'adhésion. Le Conseil national dit « oui » par 106 voix contre 48, le Conseil des Etats par 20 voix contre 15.
Deuxième pointage en décembre 1980 : les Chambres tranchent d'une motion libérale-radicale pour une nouvelle procédure de consultation sur l'adhésion à l'ONU. Certains l'interprètent comme une tentative de renvoi aux calendes grecques. Le Conseil des Etats dit « non » par 17 voix contre 15, le Conseil national par 111 voix contre 23.

Peuple lunatique

Le peuple et les cantons. Le cauchemar du Conseil fédéral et de tous les partisans de l'ONU, ce sont eux. Or notre Constitution est formelle : ils auront le dernier mot. Les sondages d'opinion en voient de toutes les couleurs. C'est tantôt « oui », tantôt « non »

- « Oui » entre 1972 et juin 1974.
- « Non » entre août 1974 et octobre 1976.
- « Oui » entre août 1977 et juin 1979.
- « Non » entre octobre 1980 et octobre 1981.

Minuscule consolation, le dernier sondage d'octobre 1981 (37 % de « non » contre 33 % de « oui ») est un peu moins désespérant que l'avant-dernier d'octobre 1980 (39 % de « non » contre 32 % de « oui »).

1920 : la S.D.N. pour un cheveu

Autre avertissement de l'histoire : l'adhésion de la Suisse à la Société des Nations — précurseur de l'ONU — fut aussi incroyablement disputée le 16 mai 1920. 54 % de « oui » contre 46 % de « non ». Onze cantons et demi contre dix cantons et demi. Berne et Jura n'en forment alors qu'un seul. Il s'en faut d'un cheveu : sans le Jura qui fait basculer Berne et sans la Suisse latine qui fait basculer la Confédération, c'était « non ».
C'est vrai : la S.D.N. de 1920 est très différente de l'ONU de 1982. Elle est beaucoup moins universelle. Plusieurs poids lourds de la vie internationale en sont absents : l'Allemagne, l'Union Soviétique, les Etats-Unis. Ni Taiwan ni les Corées ne sont évidemment de ce calibre. Mais la bataille de l'ONU pourrait être aussi saignante. Les clivages — avertissent les sondages — pourraient être de même sorte (Suisse alémanique plus réservée que Suisse latine).

Neutralité bien gardée

La neutralité et les sanctions. La politique de neutralité de la Suisse est-elle compatible avec la Charte des Nations Unies ? Pendant quelques années, il y a eu doute. Maintenant, le doute décline. Les longues années d'expérience à l'ONU de la Suède et de l'Autriche — autres pays neutres d'Europe — ont commencé à le faire taire. Pour couper court, le Conseil fédéral fera juste avant l'adhésion une déclaration solennelle pour le maintien de la neutralité suisse.

Sanctions — risque calculé

Oui, mais comment concilier, le moment venu, cette déclaration de neutralité et la politique de sanctions des Nations Unies ?
Il y a une réponse facile pour les sanctions militaires. Le danger est inexistant. D'abord, parce qu'il faut l'approbation obligatoire des cinq puissances permanentes du Conseil de sécurité. Toutes cinq y disposent du droit de véto. Ensuite, parce qu'il faut conclure avec chaque Etat, sollicité un accord. La Suisse pourrait dire « non ».
Il y a une réponse moins facile pour les sanctions non militaires. En principe, elles sont immédiatement applicables à tous les Etats membres. Si ces sanctions sont appliquées par tous les membres de l'ONU, la Suisse ne pourra pas se dérober. Mais, pour nous, ce n'est pas tout à fait nouveau. A l'époque des sanctions économiques contre la Rhodésie raciste déjà, la Suisse, pourtant non membre, avait dû en tenir compte et prendre des mesures autonomes. En revanche, si ces sanctions ne sont pas appliquées par tous les membres de l'ONU, la Suisse pourra invoquer sa politique de neutralité et s'en distancer.

La Suisse parlera clair

Nos prises de position à l'ONU. Non, la Suisse ne compte pas se cantonner dans une politique d'abstention à l'ONU. Au besoin, nos délégués s'exprimeront avec toute la clarté désirable — en s'inspirant du droit international, du respect des droits de l'homme et des valeurs fondamentales de notre société. Ils pourront y être critiqués, tout en suivant une ligne constante et prévisible.

Notre intérêt égoïste

Nos intérêts. Si le Conseil fédéral veut aller à l'ONU, c'est pour les défendre. La Suisse fait certes partie de la plupart des institutions spécialisées (seuls manquent encore la Banque mondiale et le Fonds monétaire international). Mais cela ne suffit plus pour défendre ses intérêts. Il faut maintenant y ajouter l'organisation centrale. Trop d'affaires de première grandeur y sont désormais directement traitées comme le désarmement, le droit humanitaire, les relations avec le Tiers Monde, la protection de l'environnement, le droit commercial, et on en passe. Il y va de notre indépendance et de notre sécurité.

Prix d'entrée trop élevé ? Non, l'ONU n'est pas d'abord une affaire de gros sous. L'adhésion nous coûtera 15,7 millions de francs par année pas plus. Une partie de cette somme est d'ailleurs déjà dépensée pour certaines activités de l'ONU (trois millions). Ces montants sont dérisoires dès qu'on les compare aux dépenses fédérales déjà consenties pour l'ONU et ses institutions spécialisées (117 millions), ou aux dépenses de l'ONU en Suisse (le tiers du budget, soit 320 millions — 800 millions même si l'on ajoute les institutions du système des Nations Unies installées à Genève). Peu de choses.

Préparation du terrain. Elle est très avancée. Trois rapports du Conseil fédéral (1969, 1971, 1977). Les travaux d'une vaste commission d'experts (1975). L'adhésion de la Suisse à la presque totalité des institutions spécialisées (sauf F.M.I. et Banque mondiale). Presque tout a été dit.

Le moment « M »

Quel calendrier ? Le Conseil fédéral — plus que les quatre grands partis qui le composent — est décidé à foncer. Il n'exclut pas complètement une votation populaire avant la fin de la législature 1979-1983. Il n'est plus très loin, le grand coup de rein.

Georges Plomb